

Vol libre

au Pays du Mont-Blanc





Les partenaires

SIVOM Pays du Mont-Blanc
 Direction départementale de la jeunesse et des sports Haute-Savoie
 La Fédération française de vol libre
 Comité départemental de vol libre de Haute-Savoie
 Ligue Rhône-Alpes de vol Libre
 SNCF

La Chamoniarde
 Remontées mécaniques des Contamines
 Remontées mécaniques de Megève
 Remontées mécaniques de Saint-Gervais
 Compagnie du Mont-Blanc
 Office de tourisme de Chamonix
 Office de tourisme des Houches - Servoz
 Office de tourisme de Saint-Gervais
 Office de tourisme de Passy

Les professionnels du vol libre :
 Les Ailes du Mont-Blanc
 Chamonix Parapente
 Summits
 Olca fly
 CEP Mont-Blanc Passy
 Aérofis parapente
 Porcher Sport
 EDF

Les clubs du Pays du Mont-Blanc

Réalisation - Edimontagne - Le Bouchet - 74310 Servoz
 Tél. 04 50 47 58 10 - www.edimontagne.com
 Imprimerie Musumeci - Mars 2008
 Bochure imprimée sur papier PEFC

Édito

Depuis 2003, les six clubs du Pays du Mont-Blanc se fédèrent pour animer au mieux le formidable terrain de jeux de vol libre que représente le canton.

La première édition de cette plaquette a remporté un franc succès et sert maintenant de référence en matière d'information mais aussi de prévention sécurité.

Mobilisés autour de leur passion commune, le vol libre, ces six clubs ne ménagent pas leurs efforts pour améliorer les sites existants, en ouvrir d'autres, être précurseur dans l'organisation de nouvelles disciplines (speed riding, vol et ski, snowkite) et pour permettre l'accès au vol libre aux personnes à mobilité réduite. L'organisation d'événements et de compétitions, le soutien aux pilotes de haut niveau, le suivi des jeunes via les filières UNSS font aussi partie de leurs missions.

En interne, chaque club dynamise ses adhérents par différentes sorties, animations, formations, moments de rencontres autour du vol ou d'un barbecue dans une ambiance conviviale.

Nous vous invitons à lire soigneusement ce document afin de respecter la réglementation en vigueur. Le maintien et la sauvegarde des sites, la pérennisation de nos activités en dépendent.

Pratiquer en harmonie avec d'autres sports, tout en respectant l'environnement est notre mission.

La maturité de chacun de vous nous apportera la crédibilité qui nous permettra d'ouvrir d'autres sites, d'obtenir des dérogations et ainsi d'élargir encore notre formidable espace de jeux.

Pour continuer à voler libre, volons responsable !
 Merci pour votre solidarité.

Prudence, bons vols et bonne glisse au Pays du Mont-Blanc

Les clubs du Pays du Mont-Blanc.

Sommaire

- Édito p. 1
- Présentation des clubs..... p. 2 et 3
- Événement' ciel et haut niveau p. 4
- Voler libre mais responsable,
code de bonne conduite p. 5, 6 et 7
- Définition des zones aériennes réglementées ..
..... p. 8 et 9
- Aérologie au Pays du Mont-Blanc p. 10
- Les coulisses de l'aménagement du vol libre.p.11
- Voler sans déranger ?... p. 12
- Sites de parapente en moyenne montagne . .
..... p.13 à p. 37
- Chamonix - Les Houches**
Décollages et atterrissages p. 13 à 22
- Saint-Gervais**
Décollages et atterrissages p. 23 à 27
- Passy - Décollages et atterrissages . .** p. 30 à 33
- Megève - Praz/Arly**
Décollages et atterrissages p. 34 à 36
- Les Contamines Montjoie**
Décollages et atterrissages p. 37
- Carte détaillée du Pays du Mont-Blanc
..... p. 28 et 29
- Sites de parapente en haute montagne
..... p. 38 à 41
- Aile delta au pays du Mont-Blanc p. 42
- Réglementation des nouvelles disciplines . p. 43
- Secteurs autorisés des nouvelles disciplines
..... p. 44 à 49
- Prévention Et sécurité : le message d'EDF . . p. 50
- Prévention Et sécurité :
le message de Porcher Sport p. 51
- Jeun'ess'en ciel p. 52
- Infos pratiques : les clubs et les professionnels
du vol libre..... p. 53
- Infos utiles : Offices du tourisme, remontées
mécaniques et partenaires... p. 53 et 54
- Remerciements et partenaires p. 55 à 56
- SOS Alerte 3^e couverture

Six clubs



Cette plaquette est le résultat du travail de nombreux bénévoles, passionnés, amateurs ou professionnels dans le milieu du vol libre du Pays du Mont-Blanc.

Six clubs FFVL de la région se sont fédérés pour vous informer et vous permettre de voler en toute sécurité dans notre magnifique région.



CLUB DES GRATTE-CIEL

Chamonix Tél. 06 74 59 08 74.
www.lesgratteciel.org.
info@lesgratteciel.org.

Depuis son origine, le parapente est présent à Chamonix avec ses "plouf", le paralpinisme, ses cross et ses records ... En 1987, quelques copains ont créé les Gratte-Ciel et aujourd'hui l'association compte plus de 120 adhérents. Le club œuvre pour la reconnaissance et le développement du vol libre, pour que notre activité reste, dans cet espace magnifique qu'est le mont Blanc, une discipline libre mais responsable. Grâce aux actions de nos bénévoles et à nos partenaires privilégiés que sont la Compagnie du Mont-Blanc et les collectivités territoriales, les nouvelles disciplines, vol et ski, speed riding et snowkite se développent harmonieusement.

Bons vols à tous.

Michel Baz



concernant la sécurité. Ces aménagements n'auraient pu être réalisés sans le financement de la municipalité de Passy, l'aide du département de la Haute-Savoie, la subvention Hand'icare, et une partie des fonds propres du club.

MBVL est un club qui veut rester dynamique en organisant diverses rencontres et activités : journée détente vol et ski, initiation pour pliage parachute de secours, challenge delta, compétition parapente régionale B, challenge par équipes, stages SIV, initiation cross, sorties week-end, biathlon et voyage annuel afin de découvrir d'autres sites.

Rejoignez-nous, faites des suggestions et participez !

Pierre Perrin



CLUB MONT-BLANC VOL LIBRE

Passy
Tél. 06 70 58 22 89
www.cmbvl.net
mbvl.passy@free.fr

N° de téléphone pour les sorties : 06 77 12 45 15
Le décollage de Plaine-Joux, site exceptionnel face au mont Blanc et très privilégié par son aérologie, s'est vu amélioré par des travaux importants de remodelage durant l'année 2007. Ces travaux ont contribué à faciliter la pratique du vol libre pour tous, et surtout à permettre son utilisation par des pilotes en fauteuil. Pour la même raison, l'atterrissage de Chedde a lui aussi subi des travaux d'amélioration

... au service de votre passion



CLUB DE SAINT-GERVAIS MONT-BLANC VOL LIBRE

<http://stgervais.vollibre.free.fr/>.

De vingt ans d'âge, le club date de l'époque des pionniers du delta. Depuis, le club a évolué avec l'histoire du parapente. Tantôt organisateur du vol 4807, tantôt gestionnaire des sites, tantôt organisateur de "Vol et Ski", les quelques passionnés qui l'animent se relaient pour assurer et promouvoir l'activité du vol libre dans le Val Montjoie.

Serge Tuaz



CLUB DES SPORTS DE MEGÈVE, SECTION VOL LIBRE

Tél. 04 50 21 31 50
<http://suspenle.free.fr>

La création de la section vol libre du Club des Sports de Megève date de 1989. La particularité de cette section forte d'une trentaine de membres est qu'elle est composée pour moitié de jeunes de moins de vingt ans. Son objectif majeur est en effet, la formation des jeunes pilotes, dès l'âge de treize ans. Les plus motivés par la compétition intègrent ensuite les structures sportives fédérales. Les autres poursuivent leur formation au sein du club pour devenir des pilotes adultes responsables et là n'est pas notre moindre ambition.

Bernard Blandin



CLUB DE VOL LIBRE DU VAL D'ARLY

Tél. 06 03 28 80 23.
pierremerlin2003@yahoo.fr.

Trait d'union entre la Savoie et la Haute-Savoie, ce club, depuis vingt ans, entretient la passion

du vol libre sous toutes ses formes. Les voiles multicolores font désormais partie des paysages authentiques du Val d'Arly, se mêlant chaque mois de janvier au ballet des montgolfières venues de toute la France, pour le plaisir des pilotes et des spectateurs.

Pierre Merlin



CLUB DES JOLY JUMPERS

Les Contamines Montjoie
Tél. 04 50 47 01 98
(siège social du club).
Tél. 06 84 05 67 27
(président du club).
www.joly-jumpers.org.

Né au départ d'un petit groupe de jeunes parapentistes passionnés, le club des Joly Jumpers a été créé récemment (2005) pour développer l'activité vol libre sur la commune. L'association est donc en train de développer les sites : décollage du Signal ou dans le secteur du Mont Joly. L'hiver, les Contamines offrent un joli domaine pour le vol à ski, aussi bien sûr les secteurs d'Hauteluze que du côté de l'Aiguille Croche ou du Mont Joly. Le speed riding est également possible sur certains secteurs (site internet). Une des priorités du club est de faire découvrir à un maximum de jeunes les plaisirs du vol libre, avec la possibilité de participer à des initiations, formations et sorties. N'hésitez pas à nous contacter si vous êtes intéressés !

Ludovic Callamard



Événementiel et haut niveau

Le Pays du Mont-Blanc a une solide expérience de l'organisation des grands événements. Il compte des pilotes de compétition remarquables. En 2004, l'élan fédérateur des clubs a contribué à la réussite d'un magnifique championnat de France couronnant deux pilotes du pays Caroline Brille et Denis Cortella.

Le club des Gratte-Ciel a organisé à Chamonix :

- la finale de la Coupe du monde 2000 ;
- la finale de la Coupe du monde 1996 ;
- la finale de la Coupe du monde 1994 ;
- la Coupe du monde 1993.

Le club suit l'évolution des nouvelles glisses et organise en 2008 la finale du 1^{er} championnat de France de speed riding.

De nombreuses sélectives régionales B et épreuves de la Coupe de France ont été organisées avec succès au Pays du Mont-Blanc

Le "Vol et Ski" compétition visuelle, amicale, ludique, tout en étant très technique, a aussi beaucoup de succès. Saint-Gervais et Chamonix organisent régulièrement des épreuves. Sam Sperber a remporté les éditions 2005 et 2007 en réussissant le doublé solo-biplace et a gagné l'édition 2006 en biplace. Anne Bosnieux a été deuxième du challenge solo féminin en 2007 et Sean Potts est vainqueur du challenge biplace 2008.

Le célèbre vol 4807 a été organisé avec brio depuis 1986 par Saint-Gervais. Son succès tient surtout à l'éthique qu'il dégage: seule manifestation de ce type en Europe, c'est un retour aux origines du parapente. Le paralpinisme est aussi la forme de vol où l'on entre le plus en communion avec la nature. Qui n'a pas rêvé de décoller du mont Blanc ? Pour participer, rien de plus simple, l'évènement a lieu la 1^{re} semaine de septembre, et il faut produire une liste de courses et de vols haute montagne. Plus d'infos sur <http://stgervais.vollibre.free.fr> ou auprès de Didier Daval au 06 61 81 28 67.

De tout temps, un solide team de compétition a émergé des clubs du Pays du Mont-Blanc

- Caroline Brille est vice-championne d'Europe en 2002 et championne de France en 2002, 2003, 2004 et 2005. Elle est médaillée de bronze au championnat d'Europe 2006.
- Sandie Cochapain remporte tous les titres :
 - 1999, vainqueur de la Coupe du monde ;
 - 1998, championne d'Europe ;
 - 1997, championne du Monde ;
 - 1995, 1999, 2000 et 2001 championne de France.
- Denis Cortella est champion de France en 1998 et 2004 et vice-champion de France en 1995 et 2000.

Sept membres de l'équipe de France, sportifs de haut niveau, sont membres des clubs du Pays du Mont-Blanc :

- Caroline Brille (en équipe de 2001 à 2008) ;
- Franck Chapon (en équipe en 2003) ;
- Olivier Tops (en équipe en 1996 et 2005) ;
- Sandie Cochapain (en équipe de 1994 à 2001) ;
- David Casartelli (en équipe de 1991 à 2002) ;
- Denis Cortella (en équipe de 1995 à 2000), maintenant entraîneur pôle haut niveau ;
- Frédéric Escriba (en équipe de 1996 à 2000), a été entraîneur de l'équipe de France.

Le réservoir est bon : pour la pratique des jeunes, le Comité départemental de vol libre impulse la structure UNSS du lycée du Mont-Blanc, qui, avec l'appui des clubs locaux, organise initiations et entraînements durant toute l'année scolaire.

Le lycée du Mont-Blanc a été champion de France UNSS en 2007.

Voler libre, mais responsable



Adhérer à un club et à la fédération, c'est apporter un peu de solidarité aux bénévoles qui œuvrent chaque jour confidentiellement. C'est être impliqué dans le développement du vol libre en général, des sites en particulier : chacun doit se sentir concerné si l'on veut conserver des sites gratuits ouverts à tous.



Si vous rencontrez des problèmes avec des propriétaires locaux, merci d'en référer aux clubs. Vous pouvez invoquer le cas de force majeure et proposer de payer les dégâts éventuels, si besoin, via votre RCA. Soyez tolérant, la surféquentation amène parfois des débordements : une bonne bouteille ou l'invitation à un vol biplace de découverte règle souvent les problèmes pour peu que vous soyez restés courtois.

Votre solidarité est capitale : trois atterrissages se sont vus fermés et définitivement interdits dans la vallée de Chamonix pour des problèmes de politesse et de savoir-vivre !

Vous évoluez sur des sites naturels : laissez-les propres, emmenez vos déchets !

Afin de participer à la préservation de l'environnement, pour vous déplacer et vous rendre sur de nombreux sites de la vallée, les transports en commun sont à votre disposition : ligne SNCF Saint-Gervais-Vallorcine, Chamonix Bus, le Mulet.

Ces transports sont utilisables librement sans acheter de billet entre Servoz et Vallorcine, pour tous les possesseurs des cartes suivantes : carte d'hôte, carte Gens du Pays, carte de résident secondaire, Carte de travailleurs saisonniers. Ce service est offert par le SIVOM de la haute vallée de l'Arve et la région Rhône-Alpes en collaboration avec les transporteurs.

Vos obligations en tant que pilote :

- Être couvert par une assurance responsabilité civile aérienne.
- Respecter les propriétés privées.
- Vol VFR (vol à vue) : les vols dans les nuages et les vols de nuit sont interdits.

- Respecter les zones aériennes réglementées (voir pages 8 et 9 et pages 28 et 29).
- La pratique du speed riding est strictement interdite sur les pistes de ski (voir réglementation page 43).

Les informations tant aérologiques (conditions de vol) que de niveau technique conseillées dans les fiches descriptives des sites ne sont qu'indicatives. Votre propre jugement restera le seul garant de votre sécurité et vous êtes seul compétent pour décider de voler ou de replier...

Les clubs ne pourront pas être tenus responsables en cas de modifications de la réglementation ou d'une mauvaise interprétation des informations de cette brochure.

Vous êtes seul pilote à bord !



Code de bonne conduite

RAPPEL DES RÈGLES DE PRIORITÉ EN L'AIR



- Celui qui a la pente à sa droite est prioritaire.



- Un aéronef double par la droite.



- Le premier entré dans le thermique est prioritaire et définit le sens de rotation.



- Un aéronef croise l'autre en s'écartant par la droite.



- On ne double pas le long d'une pente.



- En approche du terrain une aile en-dessous de moi a la priorité.

Voler libre, voler ensemble



Voler libre, c'est voler en respectant l'environnement, en respectant l'espace aérien et ses règles, en respectant les autres. Voler libre, c'est voler convaincu que notre pratique est acceptée et souvent souhaitée parce que nous pouvons faire la démonstration de notre sens des responsabilités. Voler libre, c'est avoir cette possibilité extraordinaire d'habiller le paysage, pour notre plus grand plaisir et celui de celles et ceux qui nous regardent. On trouve tout cela dans cette plaquette : de l'information technique, de l'aérogologie, des règles de sécurité et des conseils de prudence, le respect de l'environnement et une envie, une très grande envie d'aller voler au Pays du Mont-Blanc !

Voler ensemble, c'est démontrer que de grandes choses peuvent naître de la mise en commun des

énergies et des bonnes volontés. À celles et ceux qui doutent de la nécessité d'une Fédération française de vol libre forte, capable de soutenir et de défendre nos espaces de pratique, lisez et relisez cette plaquette. Tout est là : des sites magnifiques, des clubs dynamiques, des associations partenaires, des bénévoles enthousiastes qui se donnent de la peine et qui ont envie de donner envie !

La ligue Rhône-Alpes de vol libre soutient et soutiendra autant que possible, avec plaisir et conviction, ces initiatives qui vont dans le bon sens, pour voler libre et pour voler ensemble !

Vincent Danel

Président de la ligue Rhône-Alpes de vol libre





Zones réglementées

Zones réglementées dans le massif du Mont-Blanc.

Les zones réglementées "LF-R30 A et LF-R30 B Mont-Blanc" ont été créées et mises en vigueur le 22 mars 2001 par décret ministériel. Elles imposent un contournement obligatoire pour les planeurs ultras-légers (PUL). Les parapentes et deltas ne doivent donc pas pénétrer cette zone à moins d'être à une hauteur de 1000 m par rapport au sol et au-dessus du niveau de vol FL 115 (3500 m). Cette zone protège les opérations des hélicoptères en mission de secours en montagne.

RÉGLEMENTATION AÉRIENNE À CHAMONIX

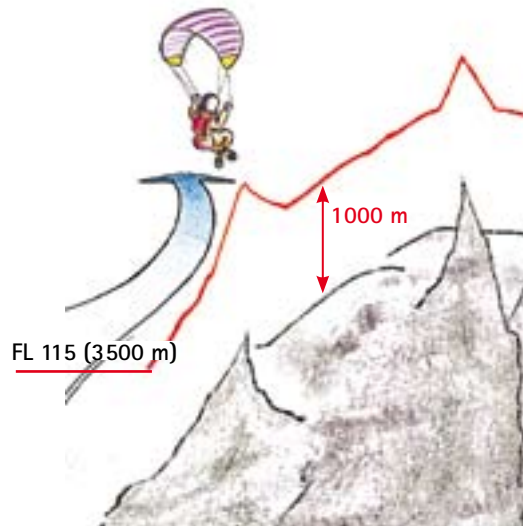
Zone d'interdiction permanente Zone LF R 30 A

- DZ hélicoptères des Bois.
- Hôtel de l'Arveyron.
- Sortie du tunnel du Montenvers.
- Hôtel du Montenvers.
- Chalet du Chapeau.
- Gare des Tines.
- Voie ferrée jusqu'à l'hôtel de l'Arveyron.

Zone d'interdiction temporaire juillet et août.

Zone LF R 30 B.

- Aiguille de Bionnassay.
- Ligne de crête entre le sommet de l'aiguille de Bionnassay jusqu'à la pointe inférieure de Tricot.
- De la pointe inférieure de Tricot au col du Mont-Lachat.
- Du col du Mont-Lachat au Petit Bécharde.
- Du Petit Bécharde au lac des Gaillands.
- Ligne de chemin de fer du lac des Gaillands à la gare des Tines.
- De la gare des Tines jusqu'au chalet du Chapeau.
- Du chalet du Chapeau jusqu'aux Drus.
- Des Drus jusqu'à l'aiguille des Grands-Montets.
- De l'aiguille des Grands-Montets à l'aiguille du Passon.
- L'arête reliant l'aiguille du Passon à l'aiguille du Chardonnet.
- L'arête franco-suisse entre l'aiguille du Chardonnet et le mont Dolent.
- L'arête franco-italienne entre le mont Dolent et l'aiguille de Bionnassay.



Interdiction de pénétrer dans la zone de moins de 1000 m/sol.



Zones réglementées

RÉGLEMENTATION AÉRIENNE À MEGÈVE

- DZ altiport de la Cote 2000.

RÉGLEMENTATION AÉRIENNE À SALLANCHES

- Altiport de Mayères.
- Zone de réintroduction et de nidification du gypaète barbu. Survol du vallon de Doran et de la ligne de crête partant de l'aiguille d'Areu à la pointe Percée à éviter, impérativement, du 1^{er} juin au 31 août.

SURVOL DES RÉSERVES NATURELLES

- Passy 300 mètres
- Contamines-Montjoie 300 mètres
- Sixt-Passy 300 mètres
- Carlaveyron 300 mètres
- Vallon de Bérard 1 000 mètres
- Aiguilles-Rouges 1 000 mètres
- Bargy 300 mètres
(zone de protection du gypaète barbu)

Pratique du speed riding, du vol et ski et du snowkite interdite sur les pistes.

Certaines stations ont interdit ou réglementé la pratique par arrêté municipal. Renseignez-vous auprès des clubs, des écoles professionnelles ou du service des pistes pour connaître les secteurs hors pistes autorisés (voir réglementation à partir de la page 43).





Aérologie

PARTICULARITÉS AU PAYS DU MONT-BLANC

Le Pays du Mont-Blanc comprend des vallées glaciaires encaissées et bordées de hauts sommets qui rendent l'aérologie très particulière. Les forts contrastes thermiques provoquent des ascendances généreuses qui peuvent être très puissantes, donc turbulentes. C'est le paradis pour les départs en cross !

Les brises thermiques, dans l'après-midi, peuvent forcer jusqu'à 30 km/h, mais restent le plus souvent comprises entre 20 et 25 km/h. Elles sont sensibles jusqu'à 2500 m, parfois 3000 m.

En règle générale, le vol dans la région est à proscrire quand le vent météo prévu est supérieur à 20 km/h à 2000 m. Le vol devient alors très technique, dans des conditions probablement turbulentes, réservées aux pilotes expérimentés. Ces jours-là, il est prudent et judicieux de porter son choix sur les sites les plus protégés comme Plaine-Joux.

Le fœhn

Dans les vallées du Pays du Mont-Blanc, le fœhn est un phénomène courant qui a déjà piégé plus d'un pilote ! Les vallées les plus exposées sont Chamonix et Les Contamines. Parfois bien matérialisé, parfois difficilement décelable, il faut s'en méfier.

Le fœhn s'établit le plus souvent avant l'arrivée d'une perturbation : la situation météo générale présente alors un flux de sud en altitude (sud-ouest à est, parfois nord-est), avec des hautes pressions côté italien et des pressions en baisse côté français.

Indices :

- Présence de vent de sud en altitude, sur les sommets du Massif du Mont-Blanc.
- Présence d'un ou plusieurs des nuages suivants : nuages lenticulaires, mur de fœhn débordant des cols, écharpes s'élevant le long des crêtes en provenance d'Italie ou de Suisse, petits cumulus déchetés dès le début de la matinée.
- En basses couches : violentes rafales ou seulement un souffle d'air (plutôt chaud et sec) qui descend la vallée.



Attention ! Le fœhn n'est pas toujours perceptible au sol, il peut parfaitement se cantonner entre 1400 et 1800 m par exemple. Il peut aussi se déclencher avec un vent assez faible en altitude, de l'ordre de 20 km/h à 4000 m et sans nuages qui matérialiseraient sa présence.

Soyez vigilant et ne succombez pas à l'appel des sirènes ! N'hésitez pas à demander conseil aux pilotes locaux.

Météo

Le centre départemental Météo-France de Haute-Savoie se trouve à Chamonix. Les prévisions sont généralement bonnes mais ne doivent pas se substituer à votre analyse !

Bulletin départemental et montagne.

Tél. 08 92 68 02 74 ou 3250.

www.meteofrance.com.

Rubriques Ma météo, Montagne et Aviation.

L'ensemble des balises météo FFVL installées sont consultables sur le Web : www.balisemeteo.com ;

- le Wap : wap.balisemeteo.com ;
- un serveur vocal : 04 56 38 60 80 ;
- Localement en VHF sur la fréquence vol libre : 143.9875.

Webcam

- www.compagniedumontblanc.fr/webcams.php.
- webcam.passy-mont-blanc.com.
- www.skiamegeve.com.
- www.ski-saintgervais.com.
- www.lessaisies.com.

Les coulisses de l'aménagement du vol libre



Derrière l'organisation de notre activité dite de vol libre se cache bon nombre d'acteurs chargés de l'aménagement du territoire parmi lesquels les communes. En particulier, les maires tiennent une place essentielle.

Les parapentistes utilisent systématiquement des terrains pour décoller et atterrir ainsi que l'espace aérien ; c'est pourquoi les maires, dans le cadre de leur pouvoir de police, doivent prendre des décisions régulièrement quant à notre activité. Ils sont aidés en ça par le préfet, représentant de l'État, notamment en ce qui concerne l'espace aérien.

D'autre part, les compétences liées au vol libre sont réparties ou déléguées en fonction des enjeux à des structures intercommunales comme le Sivom du Pays du Mont-Blanc pour la promotion, la formation des jeunes etc, l'Espace Mont-Blanc pour les questions

environnementales ou encore le conseil général de Haute-Savoie pour la gestion, la protection et la promotion des sites nécessaires aux Activités physiques de pleine nature (APPN).

Tout ceci conduit les différentes instances de la FFVL, notamment le Comité départemental de Haute-Savoie à encourager les communes, à travers leurs structures intercommunales à intégrer les actions en faveur du vol libre dans leur politique de développement local.

C'est dans cette perspective que le SIVOM du Pays du Mont-Blanc a été sollicité pour accompagner des actions telles que l'acquisition de terrains pour les sites (terrain d'atterrissage de Chedde, par exemple), la formation des jeunes aux collèges et aux lycées (du Fayet en particulier), le soutien à des manifestations spécifiques (championnat de France, Vol 4807, fête du Vent, etc.), la promotion du sport en général, etc.



Voler sans déranger ? Quelques réflexes à adopter

Amis pilotes, soyez vigilants et respectueux afin que le gypaète barbu, l'aigle royal, le bouquetin des Alpes et les autres représentants de la faune montagnarde continuent à enchanter vos vols, afin que le développement de l'activité reste compatible avec la sauvegarde des espaces naturels, leurs ressources et les autres activités humaines.

Vous trouverez sur la carte générale des sites (pages 28 et 29), les zones soumises à des limitations de survol, quelques vallons où les espèces sauvages sont prioritaires.

Les réserves naturelles sont créées par arrêté ministériel afin de conserver le patrimoine naturel (faune, flore, paysage, géologie, etc.) d'un secteur. Dans le Pays du Mont-Blanc, ces réserves forment de grands espaces de quiétude où la faune peut évoluer sans dérangements ou presque. À ce titre, le survol y est réglementé (pages 28 et 29).

Pour la grande majorité des animaux terrestres, le parapentiste est identifié comme un très grand prédateur et induit un comportement de panique et de fuite.

Aussi, de manière générale, ne survolez pas les hardes de chamois, de bouquetins ou d'autres ongulés. Au-delà de l'impressionnant spectacle que fournit la débandade de ces animaux, cette fuite provoque un stress majeur pouvant induire des avortements chez les mères, la perte des jeunes, des blessures ou la mort. En 1999, dans les Bauges, une harde de chamois ainsi survolée par un parapente, a déroché, provoquant la mort de deux animaux.

Cette peur est également présente chez la petite faune de montagne, têtards lyre, lagopède, lièvre variable et même la marmotte qui, après avoir poussé un unique cri strident se réfugie au fond de son terrier, où elle peut rester terrée plusieurs heures, sans se nourrir ni constituer ses réserves hivernales.



Les rapaces

Toutes les manœuvres d'approche d'un parapente par les rapaces ne sont jamais des jeux mais toujours, dans un premier temps, une évaluation du danger puis, dans un second temps, des tentatives d'intimidation pouvant être plus ou moins prononcées. Le vol en festons de l'aigle royal (suite rapide de piqués et de chandelles) est ainsi un comportement typiquement territorial : il cherche à chasser l'intrus. Le parapente est entré dans une zone sensible pour l'oiseau qui, le plus souvent défend son nid et ses environs immédiats, ce que l'on appelle sa chambre nuptiale. Afin de le laisser couvrir ou élever ses jeunes, il est alors indispensable de s'éloigner.

De même, lors d'un vol le long d'une falaise, si un nid de branches est visible ou si un oiseau quitte la falaise et s'approche en vol direct, quittez rapidement le site.

Par contre, voler en thermique avec un ou plusieurs rapaces loin de toute falaise ou de site potentiel de nidification est simplement un partage du moyen de propulsion. Dans ce cas le dérangement est quasi absent et l'oiseau peut prendre le parapente comme un OVNI. Si vous ne cherchez pas à vous en approcher et ainsi montrer des signes d'agression cette rencontre ne posera pas de problème. Bien souvent l'oiseau, supérieur en vol au parapente, prendra rapidement la pompe et continuera son chemin.

Secteur Aiguilles rouges



Conditions de vol : site intéressant à partir de 8h et jusqu'en début d'après-midi.

Dangers/difficultés :

- Au sud-ouest : câbles du téléphérique du Brévent devant la sortie du décollage, bien s'écarter vers la droite pour passer sous les câbles.
- Dès que les conditions sont thermiques, une bonne expérience est nécessaire.
- Attention par vent météo d'ouest et nord supérieur à 20 km/h à 2000 m : vous volez sous le vent, conditions turbulentes.
- Pour les départs en cross vers la Flégère : câbles horizontaux de liaison du téléphérique entre les stations du Brévent et de la Flégère dans la combe Lachenal à une altitude d'environ 1700 m.

Niveau : débutant encadré à cross.

Atterrissage : Bois du Bouchet.

L'atterrissage n'est pas visible depuis le décollage : pensez à le repérer avant de monter voler. Atterrissage de secours possible au Savoy.

Réglementations spécifiques :

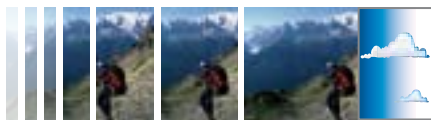
- Les atterrissages du Bouchet et du Savoy sont interdits par arrêté municipal en période d'ouverture des pistes de ski alpin et de fond : il faut alors se poser sur le terrain delta du bois du Bouchet, très turbulent et enclavé (photo p. 42) !
- Au-delà de la crête sommitale ouest/nord-ouest, le survol est interdit à moins de 1000 m/sol, réserve naturelle des Aiguilles-Rouges (Voir carte pages 28 et 29).
- Attention aux travaux de rénovation : été 2008, la télécabine de Planpraz sera fermée, vigilance aux hélicoptères dans ce secteur. Informations sur www.lesgratcieul.org et www.compagniedumontblanc.com.

Renseignez-vous sur les arrêtés municipaux possibles posés lorsque les terrains de Chamonix sont utilisés pour des événements ponctuels (affichage chez les professionnels, au départ des remontées mécaniques, sur le mazot du club au Bouchet).



Décollage de Planpraz

- Coordonnées GPS : N 45° 56' 08"
E 006° 51' 18".
- Orientation : sud et nord-est.
- Altitude : 2000 m.
- Dénivelé : 1000 m.
- Accès : télécabine de Planpraz.
Été : tarifs parapente.
- Gare SNCF de Chamonix + 15 min.
à pied.
- Aménagement : panneau d'informations du club, manche à air.
- Site conventionné avec la FFVL.
- Balise météo FFVL au Brévent, sommet 500 m au dessus du décollage.



S

ecteur

Aiguilles rouges

Conditions de vol : site intéressant à partir de 8h et jusqu'en fin de matinée.

Dangers/difficultés :

- Câbles du télésiège de l'Index à droite, au sud de la sortie du décollage.
- Dès que les conditions sont thermiques, une bonne expérience est nécessaire.
- Attention par vent météo d'ouest et nord supérieur à 20 km/h à 2000 m : vous volez sous le vent, conditions turbulentes.
- Câbles horizontaux de liaison du téléphérique entre les stations du Brévent et de la Flégère dans la combe Lachenal entre 1700 et 1800 m.
- Cheminement face à la brise de vallée montante pour rentrer à l'atterrissage : attention à la gestion de votre cône d'autonomie.

Niveau : débutant encadré à cross.

Atterrissage : Bois du Bouchet.

L'atterrissage est loin du décollage: pensez à le repérer avant de monter voler. Atterrissage de secours possible au Delta du Bois du Bouchet (photo p. 42).

Réglementations spécifiques :

- Les atterrissages du Bouchet et du Savoy sont interdits par arrêté municipal en période d'ouverture des pistes de ski alpin et de fond : il faut alors se poser sur le terrain delta du bois du Bouchet, très turbulent et enclavé !
- Au-delà de la crête sommitale et en direction du Nord-est, le survol est interdit à moins de 1000 m/sol, réserve naturelle des Aiguilles-Rouges (voir carte pp 28 et 29).
- Attention aux travaux de rénovation sur Planpraz : été 2008, la télécabine de Planpraz sera fermée. Vigilance aux hélicoptères dans ce secteur.

Renseignez-vous sur les arrêts municipaux possibles posés lorsque les terrains de Chamonix sont utilisés pour des événements ponctuels (affichage chez les professionnels, au départ des remontées mécaniques, sur le mazot du club au Bouchet).

Variante : environ 200 m plus bas possibilité de décoller sur une épaule est, sud-est au virage de la piste de ski (souvent l'alimentation en brise peut y être meilleure quand le météo rentre en haut et le décollage peut être dégagé des nuages lorsque le déco du haut n'a pas de visibilité.)

Décollage de Flégère & Index

- Coordonnées GPS : N 45°58'06.6" E 006°52'33.4"
- Orientation : sud à est.
- Altitude : 2350 m.
- Dénivelé : 1350 m.
- Accès : téléphérique de Flégère et télésiège de l'Index et 5 min. à pied en aval de la gare d'arrivée (sous l'ancienne gare d'arrivée de l'Index ou sur la piste de ski l'été).
Été : tarifs parapente
- Gare SNCF des Praz + 5 min. à pied.
- Aménagement : manche à air.
- Site en cours de conventionnement avec la FFVL.



S

ecteur

Aiguille du midi



Conditions de vol : site intéressant plutôt de la fin de matinée jusqu'au soir. Brises thermiques et thermodynamiques, ou léger flux météo d'ouest.

Dangers/difficultés :

- Dès que les conditions sont thermiques, une bonne expérience est nécessaire, la brise peut être soutenue au décollage.
- Câbles électriques d'alimentation du téléphérique à gauche en sortant du décollage.
- Câbles du téléphérique à droite en sortant du décollage.
- Le décollage a été entièrement refait et engazonné à l'automne 2007. Merci de respecter les zones à ne pas piétiner afin de favoriser la pousse du gazon.

Niveau : débutant encadré à cross.

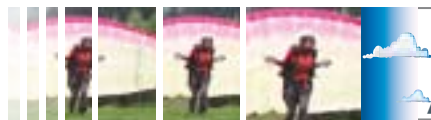
Atterrissage : bois du Bouchet. L'atterrissage n'est pas visible depuis le décollage : pensez à le repérer avant de monter voler. Les atterrissages du Bouchet et du Savoy sont interdits par arrêté municipal en période d'ouverture des pistes de ski alpin et de fond : il faut alors se poser sur le terrain delta du bois du Bouchet, très turbulent et enclavé (photo p. 42) !

Réglementation spécifique : site interdit de décollage et de survol en juillet et août par arrêté ministériel (voir carte pages 28 et 29).

Décollage du Plan de l'Aiguille

- Coordonnées GPS : N 45° 54' 17" - E 006° 52' 59".
- Orientation : ouest et nord-est.
- Altitude : 2233 m.
- Dénivelé : 1233 m.
- Accès : téléphérique de l'Aiguille-du-Midi, 1^{er} tronçon (Plan de l'Aiguille) et 5 min. à pied en aval de la gare d'arrivée. Été : tarifs parapente. Gare SNCF de Chamonix + 10 min. à pied.
- Aménagement : manche à air.
- Site conventionné avec la FFVL.





Secteur Aiguillette des Houches

Conditions de vol : site de vol de fin de matinée à la fin d'après-midi. Conditions de brises thermodynamiques et de restitution.

Dangers/difficultés :

- Gonflage souvent délicat : décollage en dévers. Rupture de pente assez franche générant un petit rouleau sur le plat où l'on étale la voile.
- Aérologie particulière dans le thermodynamique du vent de vallée.
- Le décollage est à la limite du rouleau généré par le plateau de Coupeau à droite en sortie de décollage : éviter cette zone. Excellent rendement dynamique à gauche en sortie de décollage sur l'épaule ouest du parc Merlet.

Niveau : pilote confirmé à cross.

Atterrissage : gravière à Cachat. Attention, l'atterrissage est très technique. La gravière n'est pas toujours libre d'espace en fonction des travaux qui y sont entrepris. Proximité du torrent de l'Arve.

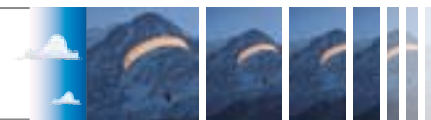
Réglementation spécifique : éviter le survol du parc animalier, afin de respecter les bêtes et d'éviter les conflits avec les propriétaires.



Décollage de Merlet

- Coordonnées GPS : N 45° 54' 41" - E 006° 49' 09".
- Orientation : sud à sud-ouest.
- Altitude : 1600 m.
- Dénivelé : 600 m.
- Accès : en voiture, depuis les Houches, route de Coupeau, accès au parking du parc animalier de Merlet et 10 min. à pied en suivant le sentier de l'Aiguillette des Houches.
- Gare SNCF des Houches + 2 h à pied.
- Aménagement : panneau d'informations du club, manche à air.
- Site conventionné avec la FFVL.

Secteur Prarion



Conditions de vol : Site de vol du matin. Thermiques d'est ou par flux descendant la vallée (bise ou léger foehn)

Dangers/difficultés :

- Décollage suivi d'une petite cassure et d'un chemin en aval. Attention à la fixation en béton des machines de damage des pistes. Une barre en fer d'un mètre de hauteur fixée au béton est invisible du décollage.
- En conditions de petit foehn, il est parfois possible de voler, si le vent est faible. Attention aux turbulences en sortie de décollage.
- Atterrissage sous le vent d'un relief lorsque la brise de vallée se met en place. Après 11h, l'atterrissage est aléatoire. À proscrire l'après-midi en conditions de brise quasi quotidienne. Pas de visuel sur l'atterrissage depuis le décollage
- L'hiver, décollage sur la piste de ski interdit. Possibilité de décoller sur la première rupture de pente contre la télécabine (attention aux câbles!). Se renseigner auprès des remontées mécaniques.

Niveau : débutant encadré à cross.

Atterrissage : au lieu-dit Les Chavants, au bout de la route, un grand champ sur la gauche. La zone réservée à l'atterrissage et au pliage est indiquée sur le panneau du club.

Réglementation spécifique :

Attention terrain sensible. Respectez absolument la zone d'atterrissage et de pliage. Ne pas garer sa voiture, ni plier sur le chemin privé en bordure du terrain. Il y a un grand parking gratuit près de la télécabine. Terrain en cours de conventionnement; votre attitude positive nous aidera dans les négociations.

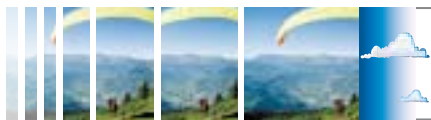
Variante :

Si le vent tourne ouest, sud-ouest : voir site de la Charme, Plancert et Grand Prarion à 20 min. de marche.



Décollage du Prarion Nord Est

- Coordonnées GPS : N 45° 53' 46" - E 006° 44' 62".
- Orientation : nord-est.
- Altitude : 1853 m.
- Dénivelé : 843 m.
- Accès : télécabine du Prarion, aux Houches. Été : tarifs parapente. Grand parking gratuit. Le décollage se situe à la sortie de la télécabine, sur la piste bleue. Gare SNCF du Viaduc Sainte-Marie + 5 min. à pied jusqu'à la télécabine du Prarion. Par le tramway du Mont-Blanc, départ de Saint-Gervais, arrêt col de Voz puis 20 min. à pied.
- Aménagement : manches à air, possibilité de demander la force du vent au départ de la télécabine.
- Site en cours de conventionnement avec la FFVL.



Secteur Prarion

Atterrissage Bois du Bouchet



Conditions de vol : site de vol de début et fin d'après-midi. Brises thermiques ou léger météo d'ouest.

Dangers/difficultés :

- Décollage avec peu d'espace : une voile seulement peut être étalée.
- Le décollage est court mais assez raide. La sortie est souvent envahie par les vernes et les rhododendrons.
- Praticable seulement si l'alimentation en brise est correcte.
- Ne pas tenter le décollage avec une voile non équilibrée, vous n'auriez pas la place de vous replacer sous votre aile...
- Attention à la ligne haute tension 500 m plus bas.

Niveau : débutant encadré à cross.

Atterrissage : Le Fayet, Marlioz, terrain dit "Batis-tock", accès par la route de Chedde depuis le Fayet.

Variante : atterrissage de Chedde en longeant la face ouest de Tête Noire.

Décollage du Grand Prarion

- Coordonnées GPS : N 45° 53' 46" - E 006° 44' 62".
- Orientation : ouest.
- Altitude : 1900 m.
- Dénivelé : 1300 m.
- Accès : depuis les Houches, télécabine du Prarion. Été : tarifs parapente. Puis suivre le sentier du Grand Prarion en contournant la gare d'arrivée par la droite. Suivez le sentier puis l'arrête pendant 30 min. Le décollage se trouve sur l'arrête après la table d'orientation. Gare SNCF du Viaduc Sainte-Marie + 5 min. à pied jusqu'à la télécabine du Prarion.
- Aménagement : flammèches.
- Site conventionné avec la FFVL.

Atterrissage officiel de la vallée de Chamonix

Coordonnées GPS : N 45° 55' 53" - E 006° 52' 43"

Altitude : 1040 m.

Site conventionné avec la FFVL.

Accès : en voiture, depuis Chamonix. Au rond point du Mont-Blanc prendre la direction d'Argentière.

L'atterrissage est à 500 m sur votre gauche après le centre sportif (au nord du centre ville).

Gare SNCF de Chamonix + 15 min. à pied.

Aménagement : mazot du club avec panneaux d'informations, manche à air, parking, WC, source à proximité.

Difficultés particulières : atterrissage bordé d'arbres. Le terrain est grand mais il convient de l'aborder en restant au vent des arbres, notamment de ceux qui bordent la petite route d'accès à la gravière.

La brise de vallée est généralement soutenue l'après-midi (entre 20 et 30 km/h).

Niveau : débutant encadré à pilote confirmé.

Dessert les décollages de : Planpraz, Plan de l'Aiguille, Flégère, les Grands Montets et l'Aiguille du Midi.

Réglementation spécifique : des arrêtés municipaux interdisent parfois le poser au profit d'événements sportifs ou culturels qui mobilisent le terrain du Bois du Bouchet ou pour la pratique du ski fond. Dans ce cas, les parapentes doivent atterrir sur le terrain delta, 500 m en amont (au nord) du terrain parapente : attention ce terrain de secours est aérodynamiquement malsain et dangereux (photo p. 42).

Renseignez-vous auprès du club, des écoles professionnelles et sur les panneaux d'informations, ainsi que sur le site : www.lesgratteeiel.org.

Conditions de vol : toute la journée. Attention au renforcement de la brise de vallée en début d'après-midi.





a tterrissage Savoy

Interdit en hiver

Coordonnées GPS : N 45° 55' 42" - E 006° 51' 65".

Altitude : 1050 m.

Site conventionné avec la FFVL.

Accès : en voiture, depuis Chamonix prendre la direction des Praz/Argentière au carrefour du centre ville. Puis 500 m à gauche en direction du Brévent. L'atterrissage est alors à 100 m sur votre gauche (parking avant la résidence hôtel du Savoy). Gare SNCF de Chamonix + 10 min. à pied.

Aménagement : manche à air, parking.

Difficultés particulières : atterrissage enclavé et bordé de bâtiments.

Le terrain est grand mais il convient de l'aborder en restant extrêmement vigilant.

Il est à éviter dès que la brise de vallée se met en place car il est sous le vent.

Niveau : pilote confirmé.

Dessert les décollages de : Planpraz, Flégère.

Réglementation spécifique : voir la réglementation en vigueur. Il est interdit l'hiver. Vérifiez que le terrain d'atterrissage est libre d'arrêts municipaux.

Renseignez-vous auprès du club, des écoles professionnelles, et sur les panneaux d'informations, ainsi que sur le site : www.lesgratteciel.org.

Conditions de vol : le matin avant que la brise ne soit établie.



a tterrissage La gravière à Cachat



Coordonnées GPS : N 45° 53' 60" - E 006° 49' 24".

Altitude : 950 m.

Site conventionné avec la FFVL.

Accès : de Chamonix, prendre la route des Gaillands en direction des Houches. Après Taconnaz, tourner à droite juste avant le rond-point de la route Blanche. Gare SNCF de Taconnaz + 15 min. à pied.

Aménagement : aucun.

Difficultés particulières :

- Proximité du torrent.
- Pensez à prendre vos repères avant de monter au décollage et à vérifier que le terrain d'atterrissage est libre ce qui n'est pas forcément spécifié sur le panneau d'information FFVL. Il est souvent encombré par des chantiers.

• L'aérogologie est souvent turbulente.

• L'atterrissage sur la piste ULM privée demande respect et vigilance vis à vis des autres usagers.

Réglementation spécifique : priorité aux avions et ULM.

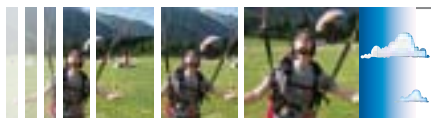
Niveau : pilote confirmé.

Dessert le décollage de : Merlet.

Réglementation spécifique : vérifier qu'il n'y a pas de chantier en cours.

Conditions de vol : en fin d'après-midi.





a

tterrissage Les Chavants

Coordonnées GPS : UMT 0327610 E - 5085185 N

Altitude : 1010 m.

Site en cours de conventionnement : l'avancée du dossier dépendra de l'attitude des pratiquants.

Accès : à 500 m du parking gratuit du télécabine du Prarion; prendre le cul de sac au fond des Chavants. Gare SNCF du viaduc Sainte-Marie + 5 min. à pied.

Aménagement : manche à air, panneau d'information au niveau de la télécabine.

Difficultés particulières :

- En brise de vallée montante, l'atterrissage est sous le vent du relief à l'ouest, à la sortie d'un venturi et devient inutilisable dès que la brise montante se met en place.

- Pensez à prendre vos repères avant de monter au décollage et à vérifier que le terrain d'atterrissage est toujours autorisé en fonction des foins.

- L'aérogologie est turbulente quand la brise de vallée se met en place.

Niveau : pilote confirmé.

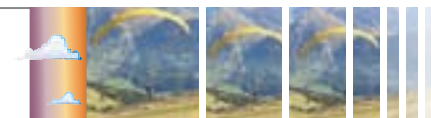
Dessert le décollage de : Prarion nord-est et tous les vols rando du côté de Bellevue et de l'Aiguillette des Houches.

Réglementation spécifique : vérifier que les foins sont faits et que le terrain est toujours autorisé.

Conditions de vol : du début au milieu de matinée, tant que la brise montante n'est pas établie.

S

ecteur Saint-Nicolas



Conditions de vol : ce site très confidentiel est en fait un départ de cross bucolique, face au mont Blanc et soumis aux premiers thermiques du matin. Une fois accédé au mont Joly, c'est la route des Saisies et des Aravis qui paraît la plus logique. Sinon, le vol peut se faire en finesse jusqu'au terrain de la piscine de Saint-Gervais, à condition qu'il n'y ait pas de vent de vallée. Déconseillé l'après-midi.

Dangers/difficultés : rien de particulier sur le plan de vol classique. Néanmoins, le fond de vallée en amont du terrain d'atterrissage de la piscine est traversé par de nombreuses lignes électriques.

À éviter donc.

Niveau : débutant à confirmé.

Atterrissage : piscine de Saint-Gervais. Déconseillé l'après-midi.

Décollage de Porcherey

- **Coordonnées GPS :**

N 45° 50' 32" - E 006° 42' 00".

- **Orientation :** nord-est/est.

- **Altitude :** 1870 m.

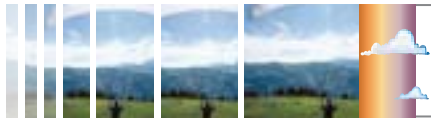
- **Dénivelé :** 1000 m.

- **Accès :** depuis Saint-Gervais, prendre la direction de Saint-Nicolas-de-Véroce en voiture, puis monter au-dessus du plateau de la Croix de Saint-Nicolas en allant jusqu'au bout de la route non goudronnée. Laisser la voiture au parking à cet endroit. Il est interdit de poursuivre plus haut en 4x4. Monter à pied 15 min. sur la piste de ski en face du parking.

- **Aménagement :** flamme sur un piquet.

- Site conventionné avec la FFVL.





Conditions de vol : vol de fin d'après-midi face au vent de la vallée de l'Arve ; le décollage est impressionnant parce que petit, encaissé et enclavé entre les arbres, mais disposant d'un profil de pente idéal.

Dangers/difficultés : le thermique peut être fort dès la sortie du décollage. Le reste du vol est relativement facile en thermodynamique. Par tendance sud, la sortie du décollage est vraiment malsaine.

À éviter donc.

Tout le vol dynamique se fait parallèle à la ligne à haute tension. Garder ses distances !

Niveau : pilote confirmé dès que le thermique est installé.

Variantes : deux autres décollages sont possibles dans le secteur, l'un sur la piste des Plancerts et l'autre à La Charme (environ 1000 m de dénivelé soit en direction de l'atterrissage de Marlioz avec une

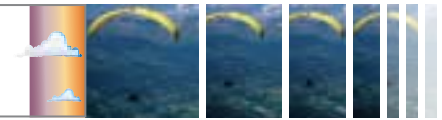
composante face au vent de vallée, soit, plus loin, en direction de Chedde avec une composante face puis travers, imposant un cheminement en grattant au relief le long de la ligne électrique).

Accès : La télécabine du Prarion depuis les Houches permet d'y accéder rapidement. Il ne reste que 15 min. à redescendre ou à traverser à pied. Il faut se débrouiller pour retourner au véhicule après le vol, via la SNCF gare du Fayet à 15 min. de marche de l'atterrissage de Marlioz ou 10 min. à pied de l'atterrissage de Chedde. Arrêt gare du Viaduc Sainte-Marie + 5 min. à pied pour rejoindre le parking gratuit du Prarion.

Ou alors accès réglementé en 4x4. L'accès est compliqué depuis Saint-Gervais, pour la Charme soit par Bionnassay et le col de Voza, soit par mont Paccard et Plancerts. L'accès 4x4 y est interdit la journée, en juillet et en août.



Secteur Prarion



Attention les deux plans de vol vous amènent au dessus, puis le long, de la ligne haute tension.

Piste des Plancerts : le décollage est orienté ouest comme celui de Mont Paccard, mais dans une tranchée d'arbres beaucoup plus large, très visible depuis la vallée. Situé 20 min. plus haut à pied, ce décollage offre l'avantage d'être plus facile bien qu'en dévers en direction du télési. Même problème par vent de sud. Par vent météo d'ouest le site est souvent le dernier de la région praticable ; attention cependant à votre capacité de pénétration pour rejoindre l'atterrissage avec une composante face au vent et à la sortie de décollage qui peut être turbulente. En conditions standards, ce site est aussi accessible aux débutants encadrés.

La Charme : certainement l'un des plus beaux vols de la vallée, dans une ambiance d'alpage.

Il faut décoller en haut du petit plateau d'alpage et

être bien vigilant sur son cap au passage des premiers arbres en contrebas. Puis suivre la courbe de niveau en longeant la ligne haute tension ; accessible à partir d'un bon niveau perf encadré.

Conseil : c'est un super site pour voler tranquillement en fin d'après-midi, après avoir randonnée en famille dans le massif du Prarion.

Attention, ces sites sont en cours d'homologation. Pensez à consulter le site web de Saint-Gervais pour être sûr de respecter une éventuelle interdiction ponctuelle. <http://stgervais.vollibre.free.fr/>.

De même les accès en 4x4 doivent être limités au maximum. À pied, attention à ne pas endommager les enclos. Respectez les autres usagers, promeneurs, exploitants agricoles, chèvres et vaches, marmottes et chamois... Il en va de la survie de ces sites. Merci !



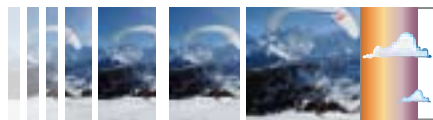
La Charme



Plancerts

Décollage de Mont Paccard

- Coordonnées GPS :
N 45° 53' 43" - E 006° 43' 40"
- Orientation : ouest.
- Altitude : 1312 m.
- Dénivelé : 800 m jusqu'à Passy - Marlioz.
- Accès : en voiture depuis Saint-Gervais, direction Mont Paccard / Le Prarion jusqu'aux Toilles. La route est sinueuse et raide. Puis 15 minutes à pied.
L'accès 4x4 est réglementé en juillet et en août, interdit de 9h à 18h.
- Aménagement : tranchée dans les sapins, manche à air, panneau d'informations du club. Site agréé par la FFVL à l'origine pour les deltas.
- Site conventionné avec la FFVL.



S

ecteur
Mont d'Arbois

Conditions de vol : c'est un magnifique vol du matin, face au mont Blanc dans une ambiance d'alpage. D'ailleurs, le décollage se trouve à l'intérieur du parc de l'alpage de la Grand Montaz, il est important de respecter le travail de l'agriculteur en refermant bien la poignée du parc, par exemple. Le vol est simple et balistique en direction de la piscine de Saint-Gervais, visible depuis le décollage.

Dangers/difficultés : le vol se faisant tout en finesse max, il est déconseillé par vent fort même de tendance est ou nord.

L'après-midi ou par vent d'ouest, tout le vol se situe sous le vent et sans aucun intérêt. L'atterrissage à la piscine est déconseillé l'après-midi parce que trop turbulent dans le vent de vallée.

Niveau : débutant à pilote confirmé.

Atterrissage : terrain de la piscine. Attention de bien respecter les foins en tâchant de se poser au plus près du chemin et de venir plier sur ce même chemin.

Variante : ce site se prête particulièrement bien au vol à ski l'hiver. Le reste du domaine skiable est réglementé. Se renseigner auprès des pisteurs ou de l'Office de tourisme.

Décollage du mont Joux

- Coordonnées GPS :
N 45° 50' 48" - E 006° 40' 34".
- Orientation : est/nord-est.
- Altitude : 1872 m.
- Dénivelé : 1000 m.
- Accès : le plus simple est de prendre les télécabines du Bettex et du Mont d'Arbois depuis Saint-Gervais. L'accès en 4x4 y est autorisé mais long. Depuis le mont d'Arbois, il suffit de redescendre vers le col d'Arbois et de remonter 100 m vers la Croix et le sommet du télésiège.
- Aménagements : panneau d'informations club, manche à air.
- Site conventionné avec la FFVL.



a

tterrissage
La piscine


Coordonnées GPS :

N 45° 53' 04" - E 006° 42' 50".

Altitude : 800 m.

Site conventionné avec la FFVL.

Accès : en voiture, depuis Saint-Gervais, prendre la direction des Contamines-Montjoie. Tourner à droite après la piscine jusqu'au parking du Club House des tennis. Atterrissage 100 m derrière la piscine.

Aménagement : manche à air, panneaux d'informations FFVL, poubelle.

Niveau : pilote confirmé.

Dessert les décollages du : Mont-Joux, Mont-Paccard et Porcherey.

Réglementation spécifique : respecter le travail des paysans. Éviter de piétiner l'herbe. Essayer de se poser au plus près du chemin et de plier sur ce chemin en particulier avant la coupe des foins et des regains.

Les véhicules ne sont pas autorisés sur le terrain : les laisser sur le parking balisé.

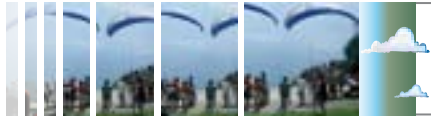
Dangers/difficultés : le fond de vallée en amont du terrain d'atterrissage de la piscine est traversé par de nombreuses lignes électriques. Soyez vigilant notamment quand les brises forçissent.

Conditions de vol : déconseillé l'après-midi.





-  Site de décollage
-  Site de speed riding
-  Site de snowkite
-  Site d'atterrissage
-  Terrain d'aviation
-  Limite de réserve naturelle
-  Zone d'interdiction permanente
-  Zone d'interdiction temporaire (juillet-août)
-  Zone sensible, à éviter impérativement du 1^{er} juin au 31 juin
-  Accès par le train en moins de 5 min.



S

ecteur

Chaîne des Fiz

Conditions de vol : vols toute l'année, thermiques l'après-midi.

Danger/difficultés : site souvent très fréquenté, attention aux priorités en vol. Vol déconseillé par fort vent d'ouest.

Niveau : débutant encadré à cross.

Atterrissages : Passy-Chedde et Passy-Marlioz.

Réglementation spécifique : toute la falaise située au nord, de la pointe de Platé vers l'est, est classée en réserve naturelle. Le survol y est interdit à moins de 300 m/sol (voir page 12 et la carte pages 28 et 29). Atterrissage obligatoire à Marlioz pour les deltas.

Décollage de Passy - Plaine Joux

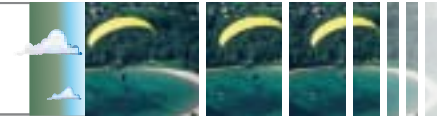
- Coordonnées GPS : N 45° 56' 58" - E 006° 44' 22".
- Orientation : sud.
- Altitude : 1360 m.
- Dénivelé : 760 m.
- Accès : route du Plateau d'Assy au lac Vert, avec grand parking à la station de Plaine-Joux.
- Aménagement: panneau d'information FFVL sur les sites www.cmbvl.net et www.passy-mont-blanc.com. Une webcam donne des vues du décollage et club, manche à air, préparation des voiles à l'arrière de l'aire du décollage en cas d'affluence.
- Site conventionné avec la FFVL.
- Aménagé pour un décollage en fauteuil.



S

ecteur

Chaîne des Fiz



Conditions de vol : calme le matin, thermiques forts en après-midi.

Dangers/difficultés : falaise en bout de décollage.

Niveau : débutant encadré à cross.

Atterrissages : Passy-Chedde et Passy-Marlioz. Variante possible le lac plaine de Passy, à gauche sur la route de Domancy, à l'intersection du chemin de la ferme équestre.

Coordonnées GPS : N 45° 54' 59" E 6° 39' 52", alt. 560 m. Utilisable par tous le matin, risque de fort vent de vallée l'après-midi.

Réglementation spécifique : montée en 4x4, veiller à respecter les promeneurs.

Variante possible : Frioland, vol rando avec un décollage à 1700 m.

Décollage de Passy-Varan

- Coordonnées GPS : N 45° 56' 42" - E 006° 40' 55".
- Orientation : de sud-ouest à sud-est.
- Altitude : plusieurs lieux de décollage à partir de 1640 m.
- Dénivelé : de 1080 m à 1360 m maxi.
- Accès : hameau de Bay sur la route de Passy au Plateau d'Assy, avec 2 parkings au Coudray, ensuite 1h à pied par sentier, ou montée en 4X4.
- Aménagement : manche à air et panneau d'informations FFVL sur déco officiel de Pobu, Alt. 1640 m.





a tterrissage Passy-Marlioz

UTM 0322100 E – 5087250 N

Altitude : 585 m.

Site conventionné avec la FFVL.

Accès : avenue Grange Vallet, à Passy-Marlioz.

Aménagement : manche à air à l'angle nord-est du terrain. Panneau d'informations.

Difficulté particulière : gradient possible.

Brise de vallée pouvant être forte dans l'après-midi.

Niveau : débutant encadré à cross.

Dessert les décollages de : Plaine-Joux, Varan, Frioland, Grand-Prarion, mont Paccard, La Charme.

Réglementation spécifique : priorité aux deltas, respectez les cultures (champs alentours). Zone de piage le long de la route. Ne pas effectuer de gonflage lorsque des pilotes sont en approche.

Conditions de vol : régime de brises.



a tterrissage Passy-Chedde



N 45° 55'41" – E 006° 43' 30".

Altitude: 603 m.

Site conventionné avec la FFVL.

Accès : rue Paul-Corbin, à Passy-Chedde.

Gare SNCF de Chedde + 5 min. à pied.

Aménagement : manche à air, panneaux d'informations.

N° de téléphone pour les sorties : 06 77 12 45 15.

Zone de piage le long de la route. Ne pas stationner sur les bateaux afin de permettre l'accès aux voies privées et aux secours.

Difficultés particulières : fréquentation importante en approche (notamment le soir en restitution).

Gradient parfois important.

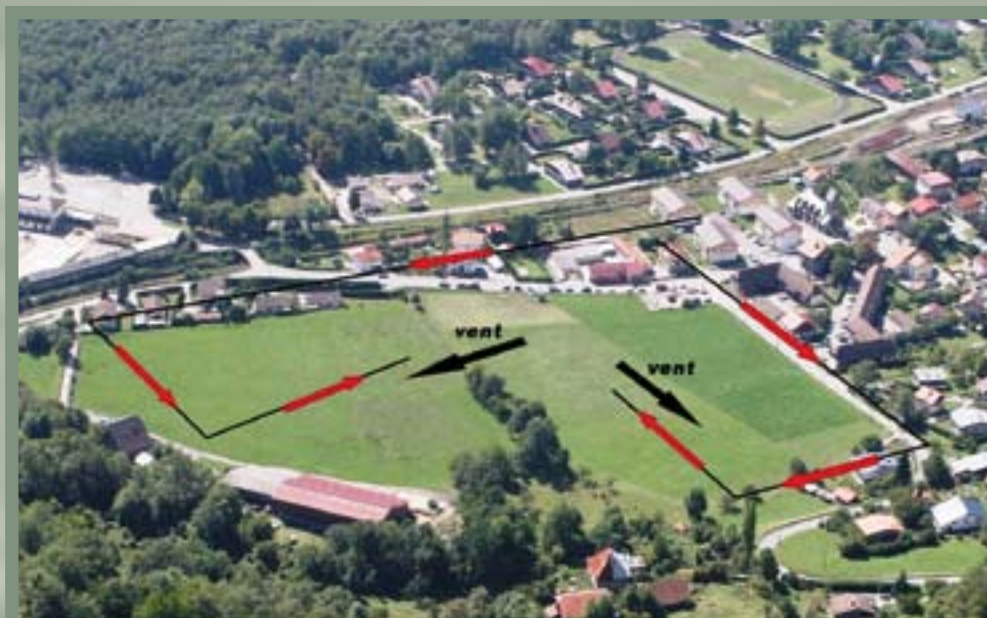
Niveau : débutant encadré à cross.

Dessert les décollages de : Plaine-Joux, Varan, Frioland, Grand-Prarion.

Réglementation spécifique : voir la réglementation en vigueur.

Renseignez-vous auprès du club, des écoles professionnelles et sur les panneaux d'informations.

Conditions de vol : régime de brises, site généralement très abrité en cas de vent météo faible à modéré.





S

ecteur Rochebrune

Conditions de vol : vents de secteur nord ou brises thermiques. Possibilité d'accrocher, après le décollage "le thermique de l'Alpette" et de partir en cross vers le Christom et les Aravis ou vers le Mont-Joly.

Dangers/difficultés : décollage dangereux par vent de sud-ouest (rouleaux).

Niveau : débutant encadré à cross.

Atterrissage : Megève, Palais des Sports.

D'autres atterrissages sont possibles en fonction des conditions du moment ; se renseigner auprès des pilotes locaux.

Réglementation spécifique : présence de l'altiport de Megève (est du décollage): ne pas survoler le point d'entrée de l'altiport (pt. November - situé à la verticale du hameau du Tour) à une altitude inférieure de 1800 m.

Idem pour toute la zone de l'altiport situé entre le point d'entrée et la chaîne du Mont-Joly.

Décollage de Rochebrune

- Coordonnées GPS : N 45°50' - E 006° 36' 48".
- Orientation : ouest-nord-ouest.
- Altitude : 1755 m.
- Dénivelé : 650 m.
- Accès : téléphérique de Rochebrune (fonctionne en période hivernale et juillet-août).
- Aménagement : panneau d'informations-club et manche à air.
- Site conventionné avec la FFVL.



a

tterrissage Palais des sports



Coordonnées GPS : N 45° 51' 42" - E 006° 37' 11".

Altitude : 1105 m.

Site conventionné avec la FFVL.

Accès : place du marché.

Aménagement : manche à air.

Difficulté particulière : être attentif à la confluence de col. Atterrissage impossible à atteindre par vent soutenu de nord à nord-est.

Niveau : débutant à confirmé.

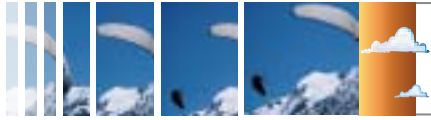
Dessert les décollages de : Rochebrune finesse 5.

Réglementation spécifique : voir la réglementation en vigueur. Renseignez-vous auprès du club, des écoles professionnelles et sur les panneaux d'informations.

D'autres atterrissages sont possibles en fonction des conditions du moment ; se renseigner auprès des pilotes locaux.

Conditions de vol : régime de brise et faibles courants de nord à ouest.





Secteur Crêt du Midi

Conditions de vol : le plan de vol n'est pas direct. En nord comme en ouest, il s'agit de rejoindre Praz-sur-Arly, non visible depuis le décollage. Le soaring en ouest y est particulièrement sympathique.

Dangers/difficultés : hormis le plan de vol pas très simple, il n'y a pas de difficultés particulières.

Niveau : pilote confirmé.

Attention : en été, le décollage du Crêt-du-Midi est interdit à cause des troupeaux de vaches en alpage. Cette règle tient d'un accord passé avec l'alpagiste. Passer outre reviendrait à compromettre la pérennité du site.

En hiver, Praz-sur-Arly est certainement un des plus beaux spots de parapente à ski autorisé à tous.

L'atterrissage : coordonnées GPS :
N 45°50'11,4" - E 006°34'54,3".

Deux terrains d'atterrissage pour ce vol. L'un au pied des pistes, à n'utiliser que l'hiver, l'autre au Plan de Cassioz, entre la route et la ligne électrique, au pied de la bosse des Châteaux, en forme de triangle et bordé de maisons: à repérer avant de décoller!

Secteur Le Signal



Conditions de vol : ce site est un départ de cross favorable le matin optimum vers 11h.

Danger/difficulté : attention aux lignes à haute tension, car les thermiques ne sont pas loin.

Décollage assez facile mais à partir de 12h le vent a tendance à tourner.

Niveau : débutant encadré à cross.

Atterrissage : atterrissages officiels les plus proches piscine de Saint-Gervais, Passy (Batistock), Monaco pour les meilleurs.

Atterrissage de secours : Notre-Dame-de-la-Gorge (1210m), en face du téléphérique EDF, à 500 m du télécabine du Pontet direction sud.

Décollage du Signal

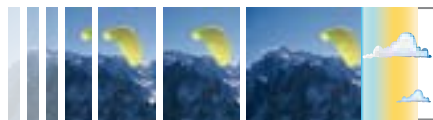
- Orientation : sud-est 130°.
- Altitude : 1875m.
- Accès : soit par un chemin 4x4 se prenant au hameau du Baptieu direction étape et signal ou soit par la télécabine du pontet (juillet-août).
- Aménagement : panneau d'informations du club, manche à air et terrain fauché régulièrement.
- Site en cours de conventionnement FFVL.
- Balise météo FFVL (à venir).



Décollage de Ban Rouge

- Coordonnées GPS :
N 45° 50'01.1" - E 006°34'13,6".
- Orientation: ouest et nord-est.
- Altitude : 2 000 m.
- Dénivelé : 1 000 m.
- Accès par les remontées mécaniques: nouveau télésiège débrayable qui accélère la rotation et sera en activité dès Février 2008, tout l'hiver et probablement 2 jours par semaine l'été.
- Accès : en voiture depuis Praz-sur-Arly, passez par Notre-Dame-de-Bellecombe, puis à Montrond tourner à gauche en direction du Crêt-du-Midi. Ensuite, la route n'est plus goudronnée, le parking est alors indiqué. De là, il faut compter 40 min. de marche jusqu'à Ban Rouge.
- Aménagement: manche à air.
- Site conventionné avec la FFVL, damé en hiver.





S

ecteur

Massif du Mont-Blanc

Dangers/ Difficultés : décollage de haute altitude (bonne condition physique nécessaire).

Aérologie de haute montagne. Les brises sont parfois renforcées par le vent météo, il y a une possibilité de condensation rapide devant le décollage en milieu d'après-midi. Décollage sur un glacier, ambiance aérienne.

Niveau : pilote confirmé, notions d'alpinisme.

Atterrissage : Bois du Bouchet. Attention, vous êtes face à la brise de vallée pour rentrer au terrain, soyez vigilants quant à la gestion de votre cône d'autonomie.

Atterrissage de secours possible : vache possible sur l'atterrissage delta (terrain sous le vent de l'atterrissage parapente, au nord-est) mais attention l'aérologie y est malsaine quand la brise de vallée est établie.

Réglementation spécifique : le plan de vol doit s'écarter impérativement de la rive gauche de la vallée (versant ouest) et de la rive droite (Aiguilles-Rouges) dans le secteur d'Argentière pour éviter les zones interdites (DZ des Bois et réserve naturelle) et réglementées en juillet et août (Voir carte pages 28 et 29).

Conditions de vol : site intéressant à partir du début d'après midi. Régime de brises, vent météo faible (conditions anticycloniques ou légers flux d'ouest). Pas d'atterrissage à Argentière. Toutes les zones étant définitivement interdites. Afin de nous permettre d'avancer dans nos négociations pour la réouverture de ces terrains, il est impératif de respecter ces interdictions.

S

ecteur

Massif du Mont-Blanc



Conditions de vol : toute la journée (attention aux horaires de fermeture du téléphérique au cas où le vol ne serait pas possible, laissez-vous le temps de remonter l'arrête). Régime anticyclonique ou léger flux météo de nord à nord-ouest ou de sud.

Dangers/difficultés : décollage de haute altitude (bonne condition physique nécessaire). Attention au manque de portance dû à l'altitude. Aérologie de haute montagne (régime météo). Décollage sur un glacier, ambiance très aérienne notamment depuis le décollage nord. Crevasses en aval des deux décollages.

Niveau : pilote confirmé, excellente maîtrise du décollage.

Atterrissage : Bois du Bouchet.

Réglementation spécifique : voir la réglementation en vigueur : ce vol est strictement interdit en juillet et août (voir carte pages 28 et 29).



Décollage des Grands-Montets

- Coordonnées GPS : N 45° 56' 52" - E 006° 57' 36".
- Orientation : ouest.
- Altitude : 3100 m.
- Dénivelé : 2100 m.
- Accès : téléphérique de Lognan et des Grands-Montets (deux tronçons), et 10 min. à pied en aval de la gare d'arrivée. Attention, accès par le glacier des Grands-Montets. Itinéraire de haute montagne non balisé et très crevassé. Alpiniste non averti s'abstenir ou engager un guide de haute montagne. Il est conseillé d'être encordé. Été : tarifs parapente. Gare SNCF d'Argentière + 10 min. à pied.
- Aménagement : flammèches (pas toujours).
- Site conventionné avec la FFVL.



Décollage de l'Aiguille du Midi

- Coordonnées GPS (déco nord) : N 45° 52' 52" - E 006° 53' 50".
- Coordonnées GPS (déco sud) : N 45° 52' 51" - E 006° 53' 48".
- Orientation : secteur nord et secteur sud.
- Altitude : 3700 m..
- Dénivelé : 2700 m.
- Accès : téléphérique de l'Aiguille-du-Midi (deux tronçons), et 30 min. de cramponnage de préférence encordé en aval de la gare d'arrivée par une arête glaciaire très aérienne. Itinéraire de haute montagne non balisé, crevassé. Alpiniste non averti s'abstenir ou engager un guide de haute montagne.
- Aménagement : aucun.

Secteur Paralpinisme

Secteur Paralpinisme

Le massif du Mont-Blanc se prête à une pratique très particulière et à caractère exceptionnel du parapente : le paralpinisme.

Attention, cette pratique est très exigeante. Avant de pouvoir décoller d'un sommet de haute montagne, il faut d'abord le gravir en toute sécurité. Avant d'être paralpiniste, il faut être alpiniste. Vous devrez veiller à ce que toutes les conditions, d'ascension et de vol, soient réunies.



Conditions de vol : les aires de décollages au sommet sont réduites du fait de l'existence de la réserve naturelle sur l'arête sommitale. Les décollages n'y sont autorisés qu'en direction du nord.

- **Déco 1 :** le col des Dômes se prête à un décollage "securit" s'il est alimenté en nord ; la pente y est très raide très rapidement.
- **Déco 2 :** le 3^e dôme, au sommet de l'arête effilée ; vol en direction de Saint-Gervais. Au delà, le décollage est interdit.

Dangers/difficultés : les décollages sont pentus et aériens. En revanche, une fois décollé, le vol des dômes de Miage est relativement facile.

Niveau : paralpiniste confirmé.

Atterrissage : tous les atterrissages du Val Montjoie sont possibles, le plus beau étant certainement de voler droit vers l'atterrissage de Passy-Marlioz, bien dégagé, aérologiquement sain à toute heure et offrant le plus grand dénivelé.

Réglementation : la limite de la réserve naturelle des Contamines-Montjoie réduit considérablement le domaine de vol autorisé, en particulier à l'ouest du 3^e dôme. Le survol de la réserve est limité à 300 m minimum (voir carte pages 28 et 29).

Décollage Les Dômes de Miage

- Orientation : nord/nord-ouest.
- Altitude : 3600 m.
- Dénivelé : 3000 m.
- Accès : voie d'alpinisme glaciaire niveau PD. Reportez-vous aux guides d'alpinisme.

Le mont Blanc, le rêve de beaucoup de parapentistes nécessite une préparation minutieuse, tant pour l'ascension que pour le vol et exige une parfaite analyse des conditions de la montagne et de la météo. La nécessité de devoir descendre à pied devra toujours être envisagée.

Conditions de vol : régime anticyclonique avec un faible flux de nord, de sud-ouest, d'est au maximum de 20 km/heure à 4000 m.

Soyez vigilant : la capacité d'analyse là-haut est fortement diminuée à cause du manque d'oxygène et de la fatigue.

Ne pas oublier que le vol fait 4000 m de dénivelé et représente environ 45 min. de descente. Tout doit être analysé avant de décoller : la nébulosité, les vents de vallée, les thermiques, les directions et les vitesses des masses d'air à traverser, etc.

Niveau : pilotes confirmés dotés d'un très bon niveau en alpinisme. L'engagement d'un guide-moniteur de parapente est fortement conseillé ; il permettra de mettre toutes les chances de votre côté pour réussir ce vol qui reste exceptionnel.

Atterrissage : tous les atterrissages officiels du Pays du Mont-Blanc sont accessibles depuis le mont Blanc, néanmoins, les atterrissages du Bois du Bouchet, de Passy-Marlioz, de Passy-Chedde sont les plus conseillés parce que les plus accessibles.

Réglementation : le vol du mont Blanc et du massif est, strictement interdit du 1^{er} juillet au 31 août par arrêté ministériel (voir carte pages 28 et 29).

Le "Vol Mont-Blanc 4807", compétition amicale de paralpinisme a lieu au cours la 1^{re} semaine de septembre, après l'interdiction de vol dans le massif. Il faut pour s'inscrire produire une liste de courses et de vols haute montagne.

Contact : Didier Daval au 06 61 81 28 67 ou plus d'infos sur <http://stgervais.vollibre.free.fr/>.



Décollage Le mont Blanc

- Orientation : nord-est à sud-ouest mais impossible en ouest.
- Altitude : 4810 m.
- Dénivelé : 4000 m environ
- Accès : voies normales par l'Aiguille du Midi et les trois mont Blanc ou par l'Aiguille du Goûter. Voie d'alpinisme glaciaire niveau PD+. Reportez-vous aux guides d'alpinisme.
- Variante : mont Blanc du Tacul par léger vent de nord ou nord-ouest si vous faites l'ascension par les trois mont Blanc.



Aile delta au Pays du Mont-Blanc

Le Pays du Mont-Blanc offre un exceptionnel domaine de vol pour les deltas à découvrir absolument. Chamonix et Plaine Joux possèdent de très beaux terrains d'atterrissage (décollage Plaine Joux voir page 30 / atterrissage Marlioz voir page 32) .

Atterrissage Chamonix coordonnées :

N 45° 55' 57" – E 6° 52' 55".

Altitude : 1050 m.



En raison de l'inévitable croissance de la végétation, ce terrain était devenu délicat au fil des ans et connaissait une désaffection certaine due à sa sulfureuse réputation. Il a récemment fait l'objet de la part du Club local d'un sérieux déboisement. La Mairie a voté 21000 € de budget pour le terrassement parachevé par une re-végétalisation. Le terrain est donc à présent fréquentable par tous, y compris par les ailes rigides.

Nous rappelons toutefois qu'au printemps et en été le vent de vallée peut être très fort et que la méthode la plus sûre sur ce terrain est la PTU avec dernière branche arrière sur la route nationale. Les pilotes locaux privilégient généralement l'utilisation du drag-chute qui amortit les turbulences et leur permet de ne pas dépasser le premier tiers du terrain. Durant la saison d'hiver, ce terrain est ouvert aux parapentistes, sans toutefois d'exclusion des deltistes : très grande vigilance.

Les décollages s'effectuent sur tremplin :

- À Planpraz, altitude 2000 m, accès télécabine et plateforme pour les ailes (fermé pour travaux durant l'été 2008).
- Aux Grands Montets, altitude 3295 m, accès par deux téléphériques (à contacter pour obtenir les horaires d'accès).
- Par bonnes conditions le retour dans la vallée est fréquent depuis Plaine-Joux.

Président du club local :

Jacques Lafarge, Tél. 04 50 55 99 30.

Autres téléphones de pilotes locaux pour informations :

06 10 63 37 50 / 06 08 18 20 36 / 06 08 01 27 34.

Speed riding, snowkite, vol et ski



Le présent règlement préconisé par la FFVL, définit les conditions de pratiques de ces disciplines sur le domaine skiable des stations (accessible par gravité depuis le sommet des remontées mécaniques). La réglementation s'applique aussi aux secteurs de grands hors pistes non conventionnés. Certaines stations ont strictement interdit la pratique par arrêté municipal.

- **Assurance** responsabilité civile aérienne obligatoire : seule la FFVL reconnaît et assure aujourd'hui le speed riding (RCA parapente) et le snowkite.
- **Le port du casque est obligatoire.**
- **La pratique n'est tolérée que sur certains secteurs hors pistes.**
- **Toute pratique** (décollage, ski sous voile, atterrissage ou gonflage...) doit se faire impérativement en dehors des pistes balisées (y compris quand les pistes sont fermées).
- **Survol de pistes à 50 m minimum** : le pilote doit à tout moment pouvoir se poser hors piste.
- **Priorité aux skieurs** avec une distance minimale de 50 m.
- **Obstacles construits** (remontées mécaniques, lignes électriques ...) :
 - En vol distance minimum horizontale et verticale de 50 m.
 - À ski sous voile distance minimum de 20 m.
 - Passage sous obstacles interdit.
- **Utilisation des remontées mécaniques** : la voile doit être soigneusement rangée afin d'éviter tout désagrément (sac de contention recommandé).
- **Règles de vol à vue** :
 - Décollage interdit après l'heure légale du coucher du soleil.
 - Visibilité minimale : 1500 m.
 - Rester hors des nuages.
- **Règles de priorité entre speed riders** :
 - Priorité au pilote aval.
 - Priorité à droite.
 - Dépassement par la droite.
 - Le pilote dépassé a la priorité.



En cas de doutes sur une zone autorisée, les conditions avalanches, etc., ne pas hésiter à se renseigner auprès du service de sécurité des pistes.

Le développement, la réglementation et l'avenir de ces nouvelles disciplines du vol libre dépendent de vous.

Les remontées mécaniques et les municipalités ont pouvoir d'interdire toute pratique sur les secteurs accessibles par gravité au départ des remontées mécaniques.

Votre comportement sur les secteurs hors pistes autorisés en station comme sur les grands hors pistes et terrains d'aventure conditionnera l'avenir de nos sports favoris.

Soyez solidaires et responsables.



Hors pistes autorisés du Tour et des Grands-Montets

Les secteurs du Tour et des Grands-Montets sont, pour 2009, sous convention entre la FFVL, la Compagnie du Mont-Blanc et la mairie de Chamonix.

Un arrêté municipal précise la pratique du speed riding. L'année 2009 est une année test, le renouvellement de la convention dépendra du bon déroulement de la pratique du speed riding, du snowkite et du vol et ski. L'arrêté municipal de Chamonix demande des distances par rapport aux obstacles supérieures au règlement FFVL.

Consultez les panneaux d'information au départ de stations pour le règlement du site ou renseignez-vous auprès des pisteurs.

Service des pistes en cas d'accident : 04 50 54 04 73 (ou reportez vous à la dernière page de cette brochure SOS alerte).

Plan des secteurs hors pistes autorisés du Tour & col de Balme.

Info aérologie : balise météo FFVL placée à Charamillon.

Pour l'enseignement du speed riding, les professionnels devront respecter la réglementation Jeunesse et sports et doivent se signaler au club des Gratte-Ciel en justifiant de leurs compétences et assurances.



speed flying

Vol à ski



Plan des secteurs hors pistes autorisés de Lognan & Grands Montets



Attention secteurs glaciaires terrain d'aventure pour pilotes expérimentés, niveau brevet de pilote confirmé du passeport speed riding FFVL

D'autres secteurs sont autorisés en terrains d'aventure sur le Brevent, la Flégère, et l'Aiguille du Midi ; ces runs sont techniques et demandent beaucoup d'expérience. Renseignez-vous auprès des pilotes locaux.

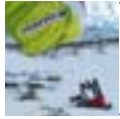
Terrains d'apprentissage du Tour : pente école et grand run école de speed riding, zones de snowkite et zones de vol et ski.



Le club Jolyjumper vous informe qu'après avoir été interdit par arrêté municipal sur le secteur de Hautecluse, des réflexions sont en cours concernant la réglementation du speed riding. Merci de ne pas rider notamment la montagne du Rocher sans avoir au préalable pris des infos auprès du club Jolyjumpers.
- www.lescontamines.net/jolyjumpers/

La pratique est tolérée sur les hors pistes côté Contamines mais seulement sur certains secteurs (combe du Salnion) et à distance raisonnable des installations.

- www.joly-jumpers.org/images/photos/photo-1198251777.jpg
- www.joly-jumpers.org/images/photos/photo-1198251738.jpg
- www.lescontamines.net/forum-2-Do-topic-PageT-1-I-1212.html



Informations speed-riding Saint-Nicolas de Véroce

Les remontées mécaniques du domaine skiable de Saint-Nicolas de Véroce permettent un accès aisé à de nombreux spots hors-pistes. La pratique du speed riding nécessite une très étroite collaboration entre les remontées mécaniques et les clubs locaux.

C'est pourquoi le club de parapente de Saint-Gervais a défini, conjointement avec le service des pistes de Saint-Nicolas, des zones d'évolution où la pratique du speed-riding pourra exister.

Il va de soi que les pilotes devront respecter strictement les zones hors-pistes définies, sans quoi l'activité pourrait bien être purement et simplement interdite. C'est déjà le cas dans certaines stations (voir règlement page 43).

Secteurs hors pistes autorisés : A droite en montant du télésiège du Mont-Joly (atterrissage au niveau des petits sapins). Tout l'envers du mont Joly.

Secteur de Porcherey (atterrissage près du refuge).

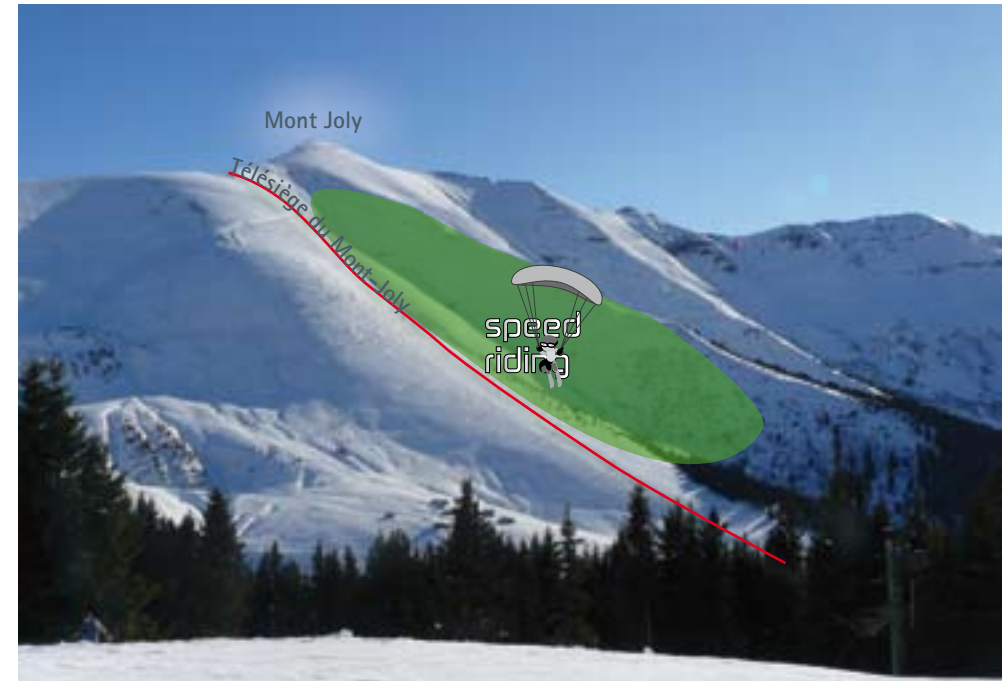
Nous comptons sur votre collaboration.

Renseignements : stgervais.vollibre.free.fr

Remontées mécaniques de Saint-Nicolas-de-Véroce.



site du Mont-Joly



site de Porcherey





Sous les lignes, prudence, restons à distance.



Prévention sécurité : Électricité de France (EDF) et le réseau de transport de l'Électricité (RTE) renouvellent leurs conseils de prudence à proximité des lignes électriques en s'associant à cette brochure et en délivrant un message de sensibilisation et de prévention.

Les courants vous portent, les vents vous emportent... et vous vous rapprochez de plus en plus de la ligne électrique.

Un parapente, une aile de kite qui entrent en contact avec des lignes électriques, une aile de speed riding qui heurte un pylône, cela n'arrive pas qu'aux autres.

Des vents défavorables, ou mauvaise maîtrise technique de l'appareil peuvent vous faire dévier. Pire, vous pouvez heurter une ligne faute de l'avoir vue du fait de votre méconnaissance du site.

Pour éviter tout risque d'accident et vous détendre en toute sécurité, il vous suffit de rester à distance des lignes et suivre quelques mesures simples de prévention.

Lisez attentivement le descriptif de chaque fiche site : il vous indique où se trouvent les lignes électriques proches des décollages et atterrissages.

Préparez bien votre plan de vol avec un repérage minutieux avant de découvrir un nouveau site. Demandez conseils et informations aux pilotes locaux !

Prévention sécurité : entretien de votre matériel



Porcher vous informe sur le procédé de fabrication.

Porcher *SPORT*

L'entretien du tissu

Pas moins de six étapes de fabrication sont nécessaires pour transformer un fil en tissu haute performance. De plus, à chaque étape de fabrication, les produits sont contrôlés selon les normes qualité les plus exigeantes :

- **Le fil :** réception du fil : polyamide 6.6. haute ténacité.
- **La préparation :** opération qui consiste à réaliser une nappe de fils parallèles (10 000 fils environ). Ils passent ensuite dans un bain pour les protéger pendant le tissage.
- **Le tissage :** le tissage correspond à l'entrelacement des fils de chaîne (nappe réalisée à l'étape précédente) et des fils de trame.
- **Le traitement :** lavage, teinture et thermo - fixation du tissu.
- **L'enduction :** dépôt d'une très fine couche de polymère afin de donner au tissu ses propriétés d'étanchéité à l'air et de stabilité dans le biais.
- **L'inspection visuelle :** contrôle visuel du tissu et repérage des défauts éventuels.
- **Le contrôle laboratoire :** vérification des propriétés essentielles du tissu (porosité, performance mécanique, poids).

- **Utilisation :** évitez toute exposition inutile de la voile aux U.V. Ne traînez pas votre voile au sol et ne marchez pas dessus. Ne laissez pas votre voile dans un coffre de voiture en plein soleil sous peine de diminuer significativement sa durée de vie.
- **Pliage :** ne serrez pas trop votre voile et pliez correctement le bord d'attaque. Veillez à ce que la voile soit exempte de tout insecte ou autre corps lorsque vous la pliez.
- **Nettoyage :** étalez votre voile sur une surface plane, propre et sèche. N'utilisez pas de matière abrasive ni de solvant. Si nécessaire, nous vous recommandons de laver la zone tachée avec du savon et une éponge douce.
- **Stockage :** ne pliez votre voile que lorsqu'elle est complètement sèche et stockez la dans un endroit sec et tempéré. Laissez le sac ouvert.

Pour plus d'informations :
Porcher Sport
www.porcher-sport.com



Jeun'ess'en ciel

Le vol libre et les jeunes au Pays du Mont-Blanc.

À ce jour, une seule structure sportive scolaire subsiste au Pays du Mont-Blanc qui assure un cursus complet de formation des jeunes pilotes de parapente.

Initiée par des professeurs motivés du lycée du Mont-Blanc à Passy, elle a trouvé un appui logistique indispensable auprès des clubs de Megève et Saint-Gervais.

Conscient de la nécessité de l'existence d'une telle structure, le Comité départemental de vol libre lui apporte une aide matérielle lui permettant de prendre en charge le suivi sportif des jeunes licenciés dans les différents clubs du Pays du Mont-Blanc.

Un travail dans la durée permet une formation graduée, autant pratique que théorique, où la préoccupation majeure est le respect de la sécurité.

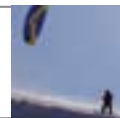
Les objectifs sont de faire participer les jeunes pilotes aux compétitions organisées à ce niveau - championnats d'académie et de France - mais également et surtout, de former des sportifs qui, parvenus à l'âge adulte, auront une pratique sportive avérée et responsable.

Le projet à plus long terme serait de créer un centre départemental permettant aux jeunes pilotes de mener de front études et pratique sportive. Gageons que cette expérience locale au bilan positif fera prendre conscience aux décideurs de la nécessité de création d'une telle structure.

Renseignements auprès de :

Bernard Blandin - Tél. 06 82 01 68 40.

Hélène Maury & Menoni - Tél. 06 11 68 10 86.



Infos pratiques

CLUBS DU PAYS DU MONT-BLANC

- **Les Gratte-Ciel - Chamonix**

Tél. 06 74 59 08 74 .

info@lesgratteciel.org.

www.lesgratteciel.org.

- **Saint-Gervais Mont-Blanc - Vol Libre**

http://stgervais.vollibre.free.fr/.

- **Mont-Blanc Vol Libre - Passy**

N° de téléphone pour les sorties :

06 77 12 45 15 ou 06 70 58 22 89 Michael Nizzia.

mbvl.passy@free.fr.

www.cmbvl.net.

- **Club de sports de Megève - Section vol libre**

Tél. 04 50 21 31 50.

www.csportmegeve.com/ section sportive parapente

info@csportsmegeve.com.

www.suspente.free.fr.

- **Vol libre du Val d'Arly - Praz-sur-Arly**

Tél. 06 03 28 80 23 - Fax 04 50 78 33 11

- **Club des Joly Jumpers - Les Contamines**

Tél. 04 50 47 01 98 (siège social du club)

Tél. 06 84 05 67 27 (président du club)

www.joly-jumpers.org

- **Section Delta du club des sports de Chamonix**

Tél. 04 50 55 99 30 (président du club)

Autres téléphones de pilotes locaux pour

informations : 06 10 63 37 50 ou 06 08 18 20 36

ou 06 08 01 27 34.

ÉCOLES FRANÇAISES DE VOL LIBRE

Label FFVL

- **Ailes du Mont-Blanc, Chamonix**

Parapente, speed riding, snow kite.

Tél. 04 50 53 96 72 ou 06 20 46 55 57.

info@lesaillesdumontblanc.com.

www.lesaillesdumontblanc.com.



- **Aérofiz Parapente Mont-Blanc, Passy & Plaine Joux**

Parapente - Tél. 04 50 58 87 21 ou 06 07 13 59 31.

info@aerofiz.com.

www.aerofiz.com.

- **Centre école parapente du Mont-Blanc, Passy & Plaine Joux**

Parapente, speed riding.

Tél. 04 50 34 77 37.

cepumontblanc@gmail.com.

www.cepumontblanc.com.

- **Summits Parapente, Chamonix**

Parapente, vol et ski - Tél. 04 50 53 50 14.

summits@summits.fr.

www.summits.fr.

- **Olca fly, Les Houches**

Parapente, moniteurs qualifiés pour les personnes en situation de handicap.

Tél. 06 98 31 79 37 ou 06 18 48 39 83.

olca.fly@hotmail.fr. - www.olcafly.com.

- **Chamonix parapente**

Parapente.

Tél. 04 50 53 04 99 ou 06 61 84 61 50.

frv@chamonix-parapente.fr.

www.chamonix-parapente.fr.



Infos pratiques

VOL LIBRE AU NIVEAU NATIONAL, RÉGIONAL ET DÉPARTEMENTAL

- **Fédération française de vol libre**

4, rue de Suisse - 06000 Nice.
Tél. 04 97 03 82 82.
www.ffvl.fr.

- **Ligue Rhône-Alpes de vol libre**

135, rue du Mâconnais - 73000 Chambéry-Le-Haut
Tél. 04 79 71 94 75.
lrvl@wanadoo.fr
<http://lrvl.free.fr>.

- **Comité départemental de vol libre de Haute-Savoie.**

Maison des sports - Tél. 04 50 67 41 73.
97, bis avenue de Genève - 74000 Annecy.

- **Météo-France**

134 avenue de Courmayeur - Chamonix
Bulletin départemental et montagne :
Tél. 08 92 68 02 74 ou 3250.
Bulletin aérologie, Tél. 08 92 68 10 14.
www.meteofrance.com rubrique Aviation.
Accès gratuit aux observations aérologiques (radio-sondages) et aux prévisions aérologiques (bulletins vol libre). Le code d'accès est délivré à tout licencié FFVL sur simple demande, cf. instructions sur le site web www.ffvl.fr.

- **Balises météo FFVL**

www.balisemeteo.com.
Wap wap.balisemeteo.com.
Serveur vocal 04 56 38 60 80.
Localement en VHF sur la fréquence.
Vol Libre 143.987.5

- **Espace météo site**

Maison de la montagne - Tél. 04 50 53 22 08.
meteosite@chamonix.com.

- **Office de haute montagne**

Maison de la montagne - 74400 Chamonix.
Tél. 04 50 53 22 08 - Fax 04 50 53 27 74.
www.ohm-chamonix.com.

- **SNCF**

Ligne Saint-Gervais - Vallorcine,
Gare d'Argentière, Tél. 04 50 54 00 28
Gare de Chamonix, place de la Gare,
www.trainstouristiques-ter.com.
Allo TER : 08 91 67 68 00 (0.22 E/min.)
du lundi au samedi de 7h à 19h.

- **Porcher Sport**

Tél. 04 74 82 25 23.
sport@porcher-ind.com.
www.porcher-sport.com.



Infos pratiques



- **Office de tourisme de Chamonix**

85, place du Triangle-de-l'Amitié.
Tél. 04 50 53 00 24 - Fax 04 50 53 58 90.
info@chamonix.com.
www.chamonix.com.
webcam sur ce site.
Centrale de réservation
Tél. 04 50 53 23 33 - Fax 04 50 53 87 42
reservation@chamonix.com.
<http://reservation.chamonix.com>.

- **Office de tourisme des Houches - Servoz**

BP 9 - 74310 Les Houches.
Tél. 04 50 55 50 62 - Fax 04 50 55 53 16.
info@leshouches.com www.leshouches.com.
Centrale de réservation
Tél. 04 50 55 50 62 - Fax 04 50 55 53 16.
reservation@leshouches.com.
www.leshouches.com.

- **Office de tourisme de Passy**

35, place du Dr Joly, 74190 Passy.
Tél. 04 50 58 80 52.
Fax 04 50 93 83 74.
info@passy-mont-blanc.com.
www.passy-mont-blanc.com.
Centrale de réservation
Tél. 04 50 58 80 82 - Fax 04 50 93 83 74.
www.passy-mont-blanc.com
webcam sur ce site.

- **Office de tourisme de Saint-Gervais**

Maison de Saint-Gervais
43 rue du Mont-Blanc, 74170 Saint-Gervais
Tél. 04 50 47 76 08.
welcome@st-gervais.net www.st-gervais.net.
Centrale de disponibilités
www.st-gervais.net.
rubrique composer votre séjour
reservation@st-gervais.net.
Tél. 04 50 47 76 08.

- **Compagnie du Mont-Blanc**

Tél. 04 50 53 22 75.
info@compagniedumontblanc.fr.
www.compagniedumontblanc.fr.
En été, forfait 1 ou 5 jours Multipass Mont-Blanc spécial parapente. Zone de validité, renseignements et tarifs auprès des caisses ou sur le site internet de la Compagnie du Mont-Blanc.

- **Remontées mécaniques de Megève**

Tél. 04 50 21 38 39.
contact@skiamegeve.com.
www.skiamegeve.com.

- **Société d'équipement des Contamines Montjoie & Hauteluce**

Tél. 04 50 470 205.
info@lescontamines.net.
<http://www.lescontamines.net/>.

- **STBMA & SEMJ Saint-Gervais & Saint-Nicolas de Véroce**

Tél. 04 50 93 11 87 Tél. 04 50 93 20 14.
info@stbma.fr ou semj@wanadoo.fr.
<http://www.stbma.fr/>.

Remerciements

PGHM de Chamonix
 Laurent Valbert et Yann Giezendanner, ingénieurs Météo France
 Philippe Savelli, SNCF
 Juliette Craplet
 Alain Lurati

Et tous les bénévoles qui ont travaillé sur le projet.

Tous les partenaires qui ont soutenu le projet.

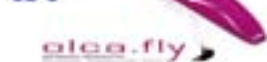
Crédit photo :
 © Crédit photos : droits réservés.

Guillaume Borga
 David Casartelli
 Sandie Cochapain
 Michel Ferrer
 Philippe Fragnol
 Ozone Gliders
 Julien Heuret
 Olivier Laugero
 Yves Lesperat
 Christian Liechti
 Thomas Ligonet
 Jérôme Maupoint
 Olivier Tops
 Alain Verley

O.T. Praz-sur-Arly (J. Cl. Ligeon)
 O.T. Saint-Gervais (J. Ph. Crumiere, Mario Colonel)
 Sean Potts (Photos et traduction anglaise)



magève



Alerter et faire alerter
 France : 112
 Italie Val d'Aoste : 118
 Suisse Valais : 144
 PGHM de Chamonix : Tél. 04 50 53 16 89
 Pisteurs secouristes :
 FFVL 143 987.5
 Emergency 161 300*
 Secours Alerte Mont-Blanc 154 462.5*
 *déclenchement des relais seulement à partir des postes homologués.

Les conseils des secouristes

Intervention de l'hélicoptère :

- Faire évacuer les autres voiles au sol ou en l'air.
- Stopper les décollages.
- Protéger les lieux du souffle de l'hélicoptère (replier et ranger la ou les voiles, neutraliser l'ouverture du parachute de secours, arrimer sacs, casques, vêtements, manches à air...).
- Définir la position du point d'atterrissage de l'hélicoptère à plus de 50 m du blessé et sur une surface de 30 m x 30 m minimum (ou d'un rayon de 30 m).
- Le marqueur qui guide l'hélicoptère doit porter lunettes et casque. Il doit se tenir debout les bras en V au-dessus de la tête, dos au vent, puis accroupi.
- Rappeler aux secouristes la présence éventuelle du parachute de secours sur la sellette du blessé.

Prévention accident et secours :

- Pour faciliter les secours, équipez vous d'un GPS, de maillons automatiques, d'une bobine de suspente de 25 m (pour faire monter une corde en cas "d'arbrissages").
- Pour limiter les dégâts en cas d'accident, équipez-vous d'éléments de protection passive : une sellette à protection dorsale, de bonnes chaussures montantes, un casque intégral homologué, un parachute de secours...

s.o.s. alertes

EN CAS D'ACCIDENT
 Donner les informations suivantes...
 Qui ? Votre nom et prénom.

Pourquoi ?
 Nature de l'accident.
 Nombre de victimes.
 Gravité (conscient...).

Où ?
 Lieu.
 Altitude.
 Exposition versant.
 Coordonnées GPS.
 Références géographiques.
 WGS 84 : Nord XXXXXX / Est XXXXXX

Quand ? Heure.

Météo ? Vent et visibilité.
 Protéger Soi-même.
 La victime.
 Les autres.

Toutes ces infos sont aussi disponibles sur le site
www.ohm-chamonix.com.

